



Un pas de plus
15 rue de l'aérodrome
79000 Niort

☎ : 0617684377

✉ : unpasdeplus79@laposte.net

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Événement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002



Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

NIORT, le 15/09/2026

**NOTICE D'INFORMATION (annexe 12)
Séjour de 6 jours avec randonnées et visites
(du 10 au 15 mai 2027 – 5 nuitées)
ST GILDAS DE RHUYS (MORBIHAN)**

N° FR020842

Nous vous proposons un séjour à la Pierre Bleue, village vacances CAP France situé à ST GILDAS DE RHUYS du 10 au 15 mai 2027. Le village est situé en bord de mer , à l'entrée du golf du Morbihan.

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre ou nordique et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Si le séjour n'est pas complet, ouverture possible en fonction des places disponibles à d'autres licenciés FFRP avec assurance RC ou titulaires d'un pass découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants: minimum 35 personnes – maximum 43 personnes.

Date: du lundi 10 au samedi 15 mai 2027

Déplacements: car de Grand Tourisme

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

PROGRAMME

- Lundi 10 mai 2027:

Départ du boulevard Jean Cocteau 7h30 (à définir) destination Vannes- Début de séjour, déjeuner à Vannes (pique nique tiré du sac ou restauration sur place), visite guidée de la ville départ pour CAPFRANCE St Gildas de Rhuys, Accueil des participants, installation des chambres, apéritif de bienvenue, dîner vers 19h30.

- Mardi 11 mai 2027:

Pointe du golf /Cairn du petit mont.

Matin : découverte du golf du Morbihan et ses îlots, deux randonnées, 8/10 km ou 4/6 km, déjeuner au centre de vacances.

après midi : découverte du Cairn, patrimoine de l'UNESCO.

- Mercredi 12 mai :

île d'ARZ avec pique-nique départ de port Narvalo pour une croisière puis rando sur l'île. deux groupes, 4/6 km et 8/10 km

- jeudi 13mai :

Matin : St Armel avec pique-nique, découvert de l'île de Tascon, deux groupes 4/6 km ou 8/10 km .

après midi : visite de la maison du cidre, dégustation.

- Vendredi 14 mai : Susicinio/ St Jacques, pique-nique.

Matin : rando 5 km ou 4 km sur le chemin de st Jacques de Compostelle.

Après midi : visite du château de Susicinio et rando 5km ou 3 km.

- Samedi 15 mai : Libération des chambres 10 heures, départ pour Rochefort en terre avec pique-nique fourni par CAPFRANCE, visite guidée du village et retour vers Niort .

Arrivée vers 20H (à préciser avec le transporteur) Fin de séjour.

HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré au village vacances Cap France La Pierre Bleue à St Gildas de Rhuys qui assurera la pension complète du dîner du lundi 10 mai au déjeuner pique-nique du samedi 15 mai).

Les coordonnées sont les suivantes :

Village Vacances Cap France La Pierre Bleue, 2 impasse de Kerdelan 56730 St Gildas de Rhuys

Tel : 02 97 45 23 28

Les animaux ne sont pas admis

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est de **720.00 € maximum** par personne, révisable à la baisse en fonction du nombre d'inscrits,(minimum 35), en pension complète, et chambre double. Supplément pour chambre individuelle :

95.00€ pour le séjour

(4 chambres disponibles)

Ce prix comprend :

- ✓ L'aller-retour NIORT-St Gildas de Rhuys et les déplacements en car grand tourisme.
- ✓ Le linge de toilette (changé une fois pendant le séjour) et les lits faits à l'arrivée
- ✓ La pension complète du dîner du 1er jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- ✓ Les visites et la croisière en bateau prévue au programme.
- ✓ Deux accompagnateurs Cap France sont présents sur chaque randonnée et visite.
- ✓ La taxe de séjour, les frais de dossier.
- ✓ L'assurance individuelle annulation-interruption du séjour pour l'hébergement
- ✓ La contribution à l'immatriculation tourisme
- ✓ accès à la piscine couverte et chauffée ainsi qu'au hammam.

Ne sont pas compris :

- ✓ Les visites guidées de Vannes et Rochefort en terre (environ 15 € à préciser ultérieurement).
- ✓ Le déjeuner du premier jour. (prévoir un pique-nique ou une restauration sur place).
- ✓ Les boissons en dehors des repas.
- ✓ Le supplément en chambre individuelle
- ✓ Les dépenses personnelles.
- ✓ Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- ✓ D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, ceci préalablement à leur pré-inscription.

ATTENTION : Le nombre de chambres individuelles est **limité à 4** (supplément 95 euros).

Les pré-inscriptions sont ouvertes **du 22 septembre au 13 octobre 2026**. Cette pré-inscription sera matérialisée par un bulletin signé et un **chèque d'acompte de 150 € par personne inscrite** (chèque à l'ordre de Un pas plus SA Souché)

Suivant le nombre d'inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise **le 30 octobre 2026 au plus tard**. En cas d'annulation pour nombre d'inscrits insuffisant, le chèque de pré-inscription sera retourné par le club.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de pré-inscription sera affecté au règlement de l'acompte.

Formalités pour l'inscription et la participation au voyage :

CNI en cours de validité ou passeport

Carte vitale

Licence de la FFRP 2026/2027 ou pass découverte valide obligatoire

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS

1 chèque de 150 euros à la pré-inscription encaissé début novembre.

3 chèques de 150 euros débités aux 30 novembre, 31 janvier 2027, 28 février 2027.

Plus un chèque du solde, (maximum 120 €), débité le 30 mars.

Ces chèques peuvent être fournis dès l'inscription mais ne seront débités qu'aux dates indiquées. plus éventuellement 95 euros pour le supplément en chambre individuelle.

Les primes d'assurance facultatives sont à régler séparément lors de l'inscription définitive.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous les chèques doivent être établis à l'ordre de Un pas de plus SA Souché

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Tous les déplacements et les transports durant le séjour se feront en car grand tourisme.

FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Quelle que soit la date, les frais de transports, l'assurance annulation de l'hébergeur, l'immatriculation tourisme et les frais de gestion d'un montant de 120.00 € resteront à votre charge. Les frais de transport vous seront remboursés si vous avez souscrit l'assurance facultative de la FFR.

- Annulation avant le 10/02/2027 : restitution des sommes versées
- Annulation entre le 11/02/2027 et le 10/04/2027 : retenue de 40 % du séjour
- Annulation entre le 11/4/2027 et le 01/05/2027 : retenue de 70 %
- Si l'annulation intervient après le 1 mai 2027, retenue de 100 % du montant total du séjour

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pédestre pour profiter pleinement de ce séjour, il est important de connaître ses capacités personnelles. Pour une totale sécurité, de vous même et du groupe dont vous faites parti, ne surévaluez pas vos aptitudes physiques, le plaisir doit rester le maître mot de votre choix. Une sortie adaptée à votre niveau vous apportera satisfactions et vous donnera envie de repartir.

Penser à emporter l'équipement de base du randonneur, les papiers d'identité, carte vitale, médicaments et ordonnance ainsi que les contenants pour les pique-nique.

La responsable du séjour est Marie-Ange Potreau.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Numéro immatriculation tourisme : IM 075100382

Annexe 12 bis « Conditions générales de vente » Art R211-3 à R211-11 du code du tourisme consultable au siège de l'association.